

Remboursement des frais de déplacements

La demande de remboursement pour être prise en compte devra parvenir au Responsable Sportif (Roger Bernon) au plus tard 1 mois après la date de début de la compétition.

Période d'application ?

Du 01 septembre 2010 au 31 août 2011

Qui peut y prétendre ?

Les joueurs valides ayant acquitté leur licence
Les joueurs pratiquant le handisport ayant acquitté les 2 licences (valide et handisport)
Les entraîneurs et animateurs
Les parents de joueurs

Pour quel type de déplacement ?

Compétitions :

Championnat par équipes
Championnat régional par classement
Championnat régional par catégories
Championnat de France par classement
Critérium fédéral individuel handisport
Coupe de France handisport
Championnat de France handisport
Championnat de France Tétra IMC
Compétitions autorisées par le club et validées par le comité directeur

Autres que les compétitions :

Formation
Déplacements faits à la demande du club et validés par le comité directeur

Dans quelles circonstances ?

Deux types de trajets : > 200km AR et > 300km AR
Appliquer au maximum le covoiturage (au risque de ne pas être remboursé)
Équipe de 3, 4 ou 5 joueurs : 1 voiture

Qu'est ce qui est remboursé ?

Transport : 50%des frais ci-dessous pour les compétitions individuelles « joueurs valides »

Frais d'essence sur la base de 7 litres au 100km et de 1.48 euros par litre : soit 0.104 euro / km
Frais de péage autoroutier
Train sur la base d'un billet de 2^{ème} classe. « Pour certaines personnes handicapées, possibilité de voyager avec leur accompagnateur en 1^{ère} classe au tarif 2^{ème} classe »
Trajet gare hôtel, hôtel gymnase, gymnase gare remboursé sur la base de 0.104 euro/km

Repas

Les repas ne seront plus pris en compte par le club (le joueur aurait pris de toute façon un repas à ses frais s'il n'y avait pas eu de compétition)



OSCAR

ANNEE 2010 - 2011

Hôtel + petit déjeuner : 50% pour les compétitions individuelles « joueurs valides »

Trajet > 300 km AR pour une journée complète de compétition : 1 nuit d'hôtel

Forfait de 50 euros par nuit petit déjeuner compris

Justificatifs à fournir

Convocation ou document prouvant la participation à la compétition, formation...

Nom de tous les participants à la compétition.

Résultat obtenu au cours de la compétition.

Tout justificatif prouvant la dépense, numéroté et agrafé à la note de frais (le N° correspondant à la ligne de frais)

Seuls les montants des dépenses justifiées seront remboursés (dans la limite des forfaits)

Note de frais et indemnités F02-08 remplie, signée (téléchargeable sur le site

www.charcotping.com)

NOTE DE FRAIS ET INDEMNITES



Nom

Prénom

Diplôme

F02-08

MAJ le 23/08/2006 par PS

(1) - N° à mettre sur les justificatifs ainsi que dans la colonne

(2) - Date de la dépense

(3) - Préciser les personnes concernées et leur rôle (joueur, coach...) ainsi que le N° d'équipe si championnat

(4) - IK (Indemnité kilométrique), péage, hôtel, repas, photocopie ...

(5) - (6) - (10) - (11) - Montant de la dépense

(7) - Indiquer le Nb de repas

(8) - Indiquer le montant de l'hébergement (Forfait 50€/nuit + SI pour petit-déj.)

Si déplacement, accord du trésorier ou du président indispensable.

(9) - Nombre d'heures de présence

(12) - Pour les compétitions individuelles fournir un justificatif de la convocation

N° (1)	Date (2)	Objet du déplacement (3)-(12)	Désignation dépenses (4)	Nb Km A/R	Péages (5)	Train, Avion (6)	NB Repas (7)	Hébergement (8)	Indemnités Bénévoles (9)	Fournitures (10)	Stages (11)
			Total Km >>>>>>				Total heures >>>>>>				
			Indemnité Kilométrique	0,104 €/Km			Indemnité horaire >>>>				
Faire le total (€) pour chaque colonne											
Demandeur		Entraîneur général		Président		Trésorier		Commission Trésorerie		Avance reçue	
Date:										Total €	
Visa:		<i>Obligatoire</i>		<i>Obligatoire pour les frais d'entraînements</i>		<i>Obligatoire pour les dépenses sortant du cadre normal</i>		<i>Visa du trésorier après paiement</i>		<i>Si remboursement déplacement</i>	
										Observations:	
Ne pas oublier d'agrafer vos justificatifs											